

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -- EGALITE -- FRATERNITE
DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT COMMUNAUTAIRE
DE PLAINE COMMUNE**

BUREAU

Séance du 12 novembre 2020

PROCES-VERBAL

L'An deux mil vingt, le douze novembre à 9h40 précises,

Le Bureau de l'OFFICE PUBLIC D'HABITATION COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE,
dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de

M. Adrien DELACROIX, président du conseil d'administration de l'OPH Communautaire,

Etaient présents :

Hervé BORIE (à distance), Mamoudou DIARRA, Oriane FILHOL, Laurent RUSSIER

Etaient excusés :

Christian PERNOT qui a donné pouvoir à Adrien DELACROIX
Corinne CADAYS-DELHOME

Participait à la séance :

Sébastien LONGIN, Directeur général

Assistaient à la séance :

Philippe CRETAZ, Directeur du Département Patrimoine et Développement
Eric GAUTHIER, Directeur du Département des Agences (A distance)
Jean-François LEONTE, Directeur du Département des Politiques Locatives et Sociales
Tangi LE ROUX, Directeur du Département des Ressources
Olivier ROUGIER, Directeur de Cabinet
Laetitia MOUGNE, Responsable de la qualité de Proximité

Secrétaire de Séance :

Marine THOIREY, Secrétaire Générale

I. LES MARCHES

Les Marchés ci-dessous sont relatifs à des marchés de service

N° et objet du marché	Forme	Montant estimatif global	Durée	Procédure	Date de la CAO d'agrément des plis	Date de la CAO d'attribution	Titulaires
Accord-cadre de nettoyage et de vitrerie des locaux administratifs et immeubles d'habitation de Plaine Commune Habitat	L'accord-cadre est alloué en six lots au total : LOT 4 : Nettoyage des immeubles d'habitation de Plaine Commune Habitat gérés par l'Agence Sud LOT 5 : Nettoyage des immeubles d'habitation de Plaine Commune Habitat gérés par les Agences Est et Nord (hors Jean Mermoz / Boris Vian / Belle Cordière Et Bardet) LOT 6 : Nettoyage des logements vacants après départ des locataires sur le patrimoine de Plaine Commune Habitat (hors Agence Nord-Est). Il n'est pas décomposé en tranches	Les lots n°1, 2, 3, 4 et 5 de l'accord-cadre sont traités à prix mixtes. Le lot n°6 est traité à bons de commande Lot 4 : - Montant estimatif annuel forfaitaire : 420 000 € HT - Montant prévisionnel annuel des commandes : 388 000 euros HT Lot 5 : - Montant estimatif annuel forfaitaire : 475 000 € HT - Montant prévisionnel annuel des commandes : 337 000 euros HT Lot 6 : - Montant prévisionnel annuel des commandes : 80 000 euros HT	Les lots N°4, N°5 et N°6, de l'accord-cadre sont conclus à compter du 1er décembre 2020 jusqu'au 30 novembre 2021. Ils pourront être prolongés, par périodes annuelles, sans que leur durée ne puisse excéder 4 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2024. Le lot N°3 de l'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. Il pourra être prolongé, par reconduction tacite, par périodes annuelles, sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.	Appel d'offres ouvert, comportant une publicité européenne.	Mercredi 16 septembre 2020 ARC EN CIEL TERTIAIRE : A NHL PROPRIETE: NA SAS GUY CHALLANCIN : A MAINTENANCE INDUSTRIE : A ETS GUILBERT PROPRETE : A SAS EURO DEFENSE SERVICE : A SCOTNET : A RMS SARL : A	Vendredi 6 novembre 2020	Lot 4 : SCOTNET, pour un montant forfaitaire de 40702,24 euros HT + partie à bons de commande Lot 5: Guilbert Propreté pour un montant forfaitaire de 515 891 euros HT + partie à bons de commande Lot 6 : Guilbert Propreté (uniquement traité par l'émission de bons de commande)

N° et objet du marché	Forme	Montant estimatif global	Durée	Procédure	Date de la CAO d'agrément des plis	Date de la CAO d'attribution	Titulaires
<p>Accord cadre pour la mission d'externalisation des avis d'échéance et archivage de Plaine Commune Habitat</p>	<p>L'accord cadre initial était allié, et comportait 2 lots au total.</p> <p>Seul le lot n°1, fait l'objet de la présente relance. Il est unique.</p> <p>Cet accord cadre est décomposé en une tranche ferme et en deux tranches optionnelles dont l'objet de la 1^{ère} tranche optionnelle consiste à la mise à disposition d'enveloppes de retour pré-imprimées pour les avis avec TIP et l'objet de la 2^{ème} tranche optionnelle consiste à la mise à disposition d'enveloppes de retour préatfranchies et pré-imprimées pour les avis avec TIP.</p> <p>Aucune variante obligatoire n'est imposée au titre de l'accord-cadre.</p> <p>La présentation de variantes libres n'est pas autorisée au titre de l'accord-cadre.</p>	<p>L'accord cadre comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> une partie forfaitaire : <p><u>Montant prévisionnel de la partie forfaitaire (coût de la mise en oeuvre de la solution, uniquement pour 2021) : 8 000 € HT.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> une partie à bons de commande : <p><u>Montant estimatif annuel des commandes pour la partie à bons de commande : 130 000 € HT</u></p>	<p>Le présent accord-cadre prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.</p> <p>Il fera l'objet d'une reconduction tacite, par année civile, dans la limite de 3 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.</p>	<p>Appel d'offres ouvert, comportant une publicité européenne.</p>	<p>Mercredi 7 Octobre 2020</p> <p>CORTEX : A</p> <p>EDOKIAL : A</p> <p>IN CONTINU ET SERVICES (Imprimerie nationale) : A</p>	<p>Vendredi 6 Novembre 2020</p>	<p>EDOKIAL, pour un montant forfaitaire de 3 300 € HT + partie à bons de commande</p>

II. LES AVENANTS

Les avenants ci-dessous sont relatifs à des marchés de travaux :

N° de l'avenant	Objet et montant du marché initial	Incidence financière des précédents avenants	Objet du présent avenant	Montant de l'avenant	Pourcentages de variation	Nouveau montant du marché	Date et avis de la CAO
2	<p>Marche de travaux de réhabilitation et de résidentialisation en milieu occupé des 482 logements de la cite La Source à Epinay-Sur-Seine</p> <p>LOT 1 : Travaux sur enveloppe</p> <p>Montant forfaitaire initial 7 133 440,00 € HT</p> <p>Titulaire : ISORE BATIMENT</p>	<p>Révision globale à la hausse de 413 780,18 5 € HT</p>	<ol style="list-style-type: none"> De prendre en compte la balance sur travaux d'étanchéité en moins-value et les travaux supplémentaires rendus nécessaires en cours d'avancement du chantier ; De prendre en compte l'intervention de dépose des bi-mats sur façade rendue nécessaire afin de permettre les interventions de dévoilement des réseaux des concessionnaires (ENEDIS et GRDF) pour les halls 3/5/7 rue Couperin ; De prendre en compte la prolongation du délai d'exécution du lot n°1 du marché de cinq mois supplémentaires ; de prendre en compte les incidences financières s'y afférant ; D'entériner le fait que le titulaire renonce à toute action, réclamation ou recours pour tout fait générateur à la signature du présent avenant par le titulaire. 	200 825,44 € HT	<p>A* : 2,66%</p> <p>B* : 8,62%</p>	7 748 045,62 € HT	<p>CAO du 06/11/2020</p> <p>Avis Favorable</p>

*A: pourcentage de variation induit par le présent avenant

*B : pourcentage de variation totale du montant du marché

N° de l'avenant	Objet et montant du marché initial	Incidence financière des précédents avenants	Objet du présent avenant	Montant de l'avenant	Pourcentages de variation	Nouveau montant du marché	Date et avis de la CAO
1	<p>Accord cadre pour la maintenance et l'entretien des portes et boîtiers automatiques des parkings sur divers groupes de cités du patrimoine de Plaine Commune Habitat</p> <p>- Lot N°2 : Patrimoine des Agences Sud et Est,</p> <p>Titulaire : Société OTIS</p> <p>MONTANT ESTIMATIF ANNUEL DE LA PARTIE A BONS DE COMMANDE : 50 000 € HT</p> <p>MONTANT FORFAITAIRE ANNUEL: 32 410€ HT</p>	-	<ol style="list-style-type: none"> 1. D'intégrer au lot n°2 de l'accord cadre les équipements compris dans les résidences CORNILLON et ORTEBOUT, 2. De régulariser l'erreur matérielle commise sur l'intitulé des lots de l'accord-cadre, 3. de prendre en compte les incidences financières en découlant, 4. d'entériner le fait que le titulaire renonce à toute action, réclamation ou recours relatif à la signature du présent avenant par le titulaire. 	1 138 € HT	3,51 %	33 548 € HT	Pas de CAO

*A: pourcentage de variation induit par le présent avenant

*B : pourcentage de variation totale du montant du marché

DEPARTEMENT RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

- ◆ **Autorisation de signature du marché de nettoyage et de vitrerie des locaux administratifs et des immeubles d'habitation du patrimoine de Plaine Commune Habitat**
Lot N°1 : Nettoyage des locaux et de la vitrerie du Siège de Plaine Commune Habitat,
Lot N°2 : Nettoyage des locaux et de la vitrerie, des Agences, de la Régie de Plaine Commune Habitat,
Lot N°3 : Nettoyage des locaux et de la vitrerie des Immeubles de bureaux Résidence PLEYEL et 6 rue Edouard VAILLANT et autres locaux d'activité gérés par l'Agence Commerce,
Lot 4 : Nettoyage des immeubles d'habitation de Plaine Commune Habitat gérés par l'Agence Sud,
Lot 5 : Nettoyage des immeubles d'habitation de Plaine Commune Habitat gérés par les Agences Est et Nord (Hors résidences Jean MERMOZ / Boris VIAN / Belle CORDIERE et BARDET),
Lot 6 : Nettoyage des logements vacants après départ des locataires sur le patrimoine de Plaine Commune Habitat (Hors logements gérés par l'Agence Nord-Est).

Titulaires :

Lot N°4 : Société - SCOTNET

Lot N°5 : Société - GUILBERT PROPLETE

Lot N°6 : Société - GUILBERT PROPLETE

Mamoudou DIARRA demande qui contrôle les prestations vitrerie car sur les vitres de grande hauteur, c'est au bon de commande mais on constate que sur certains sites, certains vitrages ne sont pas nettoyés. Sur la cour d'Angle, où en est le remboursement des prestations non effectuées par Scotnet ?

Laelitia MOUGNE répond que sur le contrôle des prestations, la vitrerie est soit intégrée au forfait soit réalisée au bon de commande, ce qui est souvent le cas pour les vitres de grande hauteur. Les équipes vont se charger du contrôle de la prestation. Le bon de commande fixe une date, l'entreprise passe, les équipes contrôlent.

Mamoudou DIARRA relate que sur un site un prestataire a fait une prestation de décapage qui n'a pas été contrôlée. Le prestataire a marché lui-même dans son vernis, ce n'est pas contrôlé, la prestation n'est pas réalisée et il y a du mécontentement des locataires. On nous dit c'est au gardien, on nous dit c'est au responsable de secteur, il va falloir trancher et savoir à qui incombe la responsabilité. Concernant le décapage effectué dernièrement, il peut montrer des photos, dont ils ne seront pas déçus.

Laelitia MOUGNE demande de quel site il est question.

Mamoudou DIARRA répond qu'il s'agit de Pablo-Picasso et Cour d'Angle à Saint-Denis. Le prestataire a fait lui-même le décapage, personne n'est intervenu sur le palier et derrière, il y a une trace de pied sur le vernissage qui n'a pas été rattrapée car personne n'a contrôlé si cela avait été fait correctement.

Laelitia MOUGNE confirme que c'est le gardien qui contrôle, pour les opérations de décapage et le responsable de secteur peut également intervenir. Le contrôle du gardien est effectué de manière hebdomadaire, et le décapage est contrôlé à la fois par le gardien et le responsable de secteur.

Mamoudou DIARRA ajoute que si le gardien a des états des lieux entrants au même moment, alors il ne peut pas vérifier le décapage, s'il a une urgence, une fuite ou un souci, il ne peut pas non

Mamoudou DIARRA ne voit pas l'accord cadre pour les missions d'extraction et archivages des avis d'échéance.

Oriane FILHOL confirme qu'il est en page 3.

Sébastien LONGIN informe que ce marché a pour objet d'être plus réactifs dans l'édition des quittances, en s'exonérant de l'étape de pré-impression.

Après mise aux voix, les membres du bureau, à l'unanimité des présents et représentés autorisent le Directeur Général à signer l'accord-cadre pour la mission d'externalisation des avis d'échéance et archivage de Plaine Commune Habitat avec la société EDOKIAL,

L'accord cadre est conclu à prix mixtes. Le montant de la partie forfaitaire s'élève à 3 300 € HT et le montant prévisionnel annuel des commandes serait de 130 000 euros HT.

Les prestations de l'accord-cadre seront rémunérées par application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Les bons de commandes peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité.

L'accord-cadre est conclu à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

L'accord-cadre pourra être prolongé, par reconduction tacite, par périodes annuelles, sans que leur durée ne puisse excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Valeur : Septembre 2020.

- ◆ **Autorisation de signature de l'accord-cadre relatif à l'acquisition de véhicules pour les besoins de Plaine Commune Habitat – Lot n°1 : VEHICULES DE TOURISME TYPE « CITADINES OU POLYVALENTES » ENERGIE HYBRIDE**
Titulaire : Société – TEAM TOYS 94

Mamoudou DIARRA demande si tout le parc passera en véhicules hybrides ou si l'office gardera des véhicules polluants.

Sébastien LONGIN explique que ce marché a été lancé de manière allotie. Or les constructeurs ont visiblement eu une lecture globale, sur les trois lots, et il leur était probablement compliqué de répondre sur les différents types de véhicule. Pour mémoire, le parc de véhicules a été diminué de 10 véhicules entre 2015 et 2020, passant de 81 à 71, soit une réduction de 13%. On va continuer à réduire le parc autant que possible mais sans diminuer nos capacités d'intervention. Concernant la motorisation, les véhicules ont été longtemps alimentés au diesel et au fur et à mesure nous transformons le parc avec des motorisations plus propres. Cependant, le coût du tout électrique reste encore très élevé. On bascule donc progressivement sur l'hybride, lorsque c'est possible ; On va également regarder l'offre en gaz naturel car il semble que la ville de Saint-Denis va s'équiper en la matière.

Dès que les surcoûts de l'électrique seront moindres (pas supérieurs à 15%), on basculera sur ce type de motorisation. Parfois patienter un an ou deux est une bonne option pour la bonne gestion des deniers publics.

Mamoudou DIARRA demande si l'office a prévu d'installer des bornes électriques. Sur certains sites, les copropriétés l'installent sans que les locataires ne soient informés.

Sébastien LONGIN confirme qu'il s'agit d'un enjeu très vaste : celui du « droit à la prise » pour alimenter son véhicule électrique. Il rappelle que c'est réglementairement à l'utilisateur d'assurer l'investissement et non pas au bailleur. La question est de définir une véritable stratégie. On sait qu'en milieu urbain dense, la solution est de se brancher chez soi, sauf à avoir des bornes publiques un peu partout. Ce point est actuellement étudié dans le cadre de la mission parking mais également par le département du patrimoine. C'est un sujet sur lequel on reviendra vers le bureau dans les prochains mois avec des hypothèses de différentes natures. Certains bailleurs investissent et mettent en location-usage, d'autres autorisent des entreprises tierces à réaliser l'équipement qu'elles mettent en location auprès des locataires. La difficulté est de mettre en place quelque chose qui tienne la route, techniquement, et en termes de coûts de sortie pour l'utilisateur final. Les pays Nord-européens et états de la côte ouest des Etats-Unis notamment ont pu avancer plus

Titulaire : Société SCHINDLER

Après mise aux voix, les membres du bureau, à l'unanimité des présents et représentés approuvent l'avenant n°2. Le présent avenant induit une plus-value globale annuelle de 2 791€ HT. Il représente une augmentation de 0.22 % du montant forfaitaire du marché tel qu'il résulte de la conclusion de l'avenant 1. Au total, les avenants 1 et 2 ont augmenté le montant du marché de 1.73%. Cela porte le nouveau montant forfaitaire du marché à 1 245 536 € HT. Valeur de prix : Octobre 2018. Ils autorisent le Directeur Général de l'OPH Communautaire de Plaine Commune à le signer.

Mamoudou DIARRA demande si la CAO a été validée par la CNL et si la validation de la Cao sont transmises aux administrateurs ou si c'est confidentiel.

Sébastien LONGIN répond que les affaires sont présentées au bureau et que dans ce cadre, les PV sont envoyés à l'ensemble des administrateurs. Cela est très codifié par les textes régissant la commande publique et le fonctionnement des organismes HLM.

◆ **Modifications du programme de l'opération d'acquisition en état futur d'achèvement de 74 logements locatifs sociaux et 22 emplacements de stationnement au sein du projet Lumières**

Le projet « Les Lumières Pleyel », qui accompagne le franchissement Pleyel, est un des lauréats de « Inventons la métropole du Grand Paris » remporté en octobre 2017 par un groupement représenté par Sogelym Dixence (mandataire).

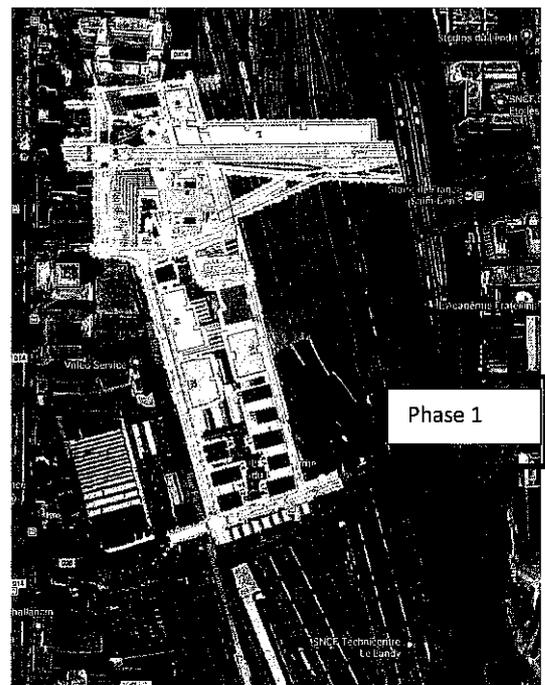
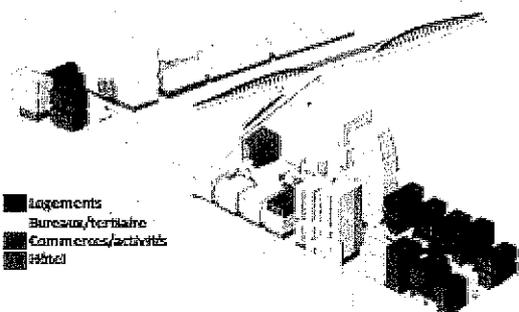
Cette opération a fait l'objet d'un lancement de programme au bureau du 18 avril 2019.

1. Rappel du projet Les Lumières de Pleyel

Ce projet phare pour la transformation du quartier Pleyel s'étend sur environ 4 hectares de part et d'autre de la future gare Saint-Denis Pleyel devant accueillir à terme, 4 lignes de métro et près de 250 000 voyageurs par jour.

Il prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier mixte d'environ 176 000 m² :

- 119 700 m² de bureaux ;
- 34 600 m² de logements ;
- 8 600 m² hôtel/résidences étudiants,
- commerces et équipements culturels et sportifs
- parc de pleine terre de 15 000 m².



d'évolution à mesure de la mise au point du projet. La VEFA était envisagée au prix de 3 100 € HT/m² shab logements et 20 000 € HT/place de stationnement en sus.

Au **Bureau du 14 novembre 2019** ont été présentées les évolutions de programme intervenues au stade AVP à savoir un nombre accru de logements (77 logements), et l'acquisition supplémentaire de l'équipement de petite enfance prévue à rez-de-chaussée de l'immeuble, pour une surface utile d'environ 374,30 m².

Et ce pour un prix de 3 100 € HT/m² shab logements, loge gardien incluse, 3250 € HT /m² su pour la crèche solidaire et 10 000 € HT/place de stationnement.

3. Evolutions apportées au programme :

3.1 Evolutions de projet :

Les études d'élaboration des permis de construire se sont poursuivies en 2020 et ont abouti à l'été 2020 à des pré-dossiers de PC en cours d'instruction à ce jour.

Pour le Bâtiment L4 de PCH, conçu par l'architecte Snøhetta, les évolutions de projet touchent :

- ✓ L'accroissement de la surface habitable totale qui passe de 4 597,05 m² à 4 734,56 m² (+3%) ;
- ✓ La baisse du nombre total de logements qui passe de 77 à 74 logements, du fait de l'évolution des typologies et de la surface habitable moyenne qui progresse de 59,7 m² à 63,68 m² (+6.66%) pour mieux se conformer à la convention qualité construction neuve ;
- ✓ L'implantation à rez-de-chaussée de l'immeuble de la loge gardien de près de 22 m², initialement prévue en étage ;
- ✓ Le dimensionnement à près de 60 m² du jardin suspendu (terrasse commune) au niveau R+4 ;
- ✓ L'exclusion de la crèche à RDC de la VEFA, le groupement ayant fait le choix à l'été 2020 de confier tous les rez-de-chaussée d'immeuble à un investisseur unique.

→ Synthèse des évolutions de programme :

Nombre de logements : 74 logements

Shab logements : 4 734,56 m²

Shab loge : 21,6 m²

22 emplacements de stationnements en sous-sol (0.3 place/ logt)

	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL
Nbr logements	6	16	31	18	8	74
%	29,7 %		69 %			100%
Shab moyenne	29,16 m ²	47,92 m ²	65,23 m ²	82,43 m ²	95,65 m ²	63,98 m ²

3.2 Evolutions apportées au prix de la VEFA :

La mise au point du projet du groupement s'est accompagnée de la suppression d'un bâtiment sur l'Est de la 1^{ère} tranche. Pour compenser la perte de constructibilité et équilibrer le bilan financier de l'opération actualisé sur la base des projets pré-PC, Crédit Agricole Immobilier a augmenté son prix de VEFA à 3 250 € HT/ ma shab contre 3 100 € HT/m² shab auparavant (+5%).

Dans le cadre des négociations engagées, il est proposé d'aligner le prix de la VEFA Lumières de Pleyel sur le prix de VEFA validé par les partenaires sur le site Universeine du Village Olympique, **soit 3 200 € HT/m² shab, parkings inclus, ferme et définitif.**

3.3 Evolutions de mode de financement :

Les modalités de financement du programme locatif social ont été débattues entre l'EPT Plaine Commune et le Préfet de Seine-Saint-Denis et ont abouti au consensus suivant :

5 Calendrier prévisionnel

Sous réserve du dépôt des permis de construire dans les délais actuels de la promesse de vente prorogée à fin octobre 2020, le calendrier prévisionnel de l'opération serait le suivant :

Dépôt du permis de construire :	octobre 2020
Signature du contrat de réservation en VEFA :	décembre 2020
Obtention des financements :	décembre 2020
Signature de l'acte de VEFA :	2 ^{ème} trimestre 2021
Livraison :	3 ^{ème} trimestre 2023

Adrien DELACROIX précise que c'est une opération dans un secteur d'aménagement très important sur le territoire. L'ensemble de la zone est en réaménagement sur Pleyel, en lien avec toutes les transformations dans le quartier Pleyel. C'est un sujet qui évolue avec davantage d'accession sociale que prévu, notamment dans le lot L7 qui sera alloué intégralement à la CAPS.

Mamoudou DIARRA demande ce qui sera géré en copropriété au niveau du parking.

Adrien DELACROIX répond que c'est un parking dont le permis de construire n'a pas été déposé. Des choses sont amenées à évoluer. C'est aujourd'hui un parking commun à l'ensemble des immeubles avec des accès à chaque résidence. Aujourd'hui, il est demandé à travailler à des solutions de type bergeries. Toutefois, la taille du parking reste une contrainte, la ville a demandé des évolutions de ce type pour séparer les zones, sans savoir si on y parviendra car le projet a été conçu comme un seul et même parking commun.

Mamoudou DIARRA dit, concernant les charges, qu'il est difficile d'avoir la facturation, on ne sait pas qui fait l'entretien, qui gère les portes, on ne sait plus qui fait quoi.

Adrien DELACROIX imagine que l'entretien courant pourrait relever de l'ensemble quand nos portes relèveront de la responsabilité de l'office.

Après mise aux voix, les membres du bureau, à l'unanimité des présents et représentés approuvent les modifications apportées au programme à acquérir en état futur d'achèvement. Ils approuvent les prix de revient et plans de financement prévisionnels joints. Ils autorisent le directeur général à signer tout acte relatif à cette opération, en particulier le contrat de réservation et l'acte authentique de VEFA et leurs annexes sur la base d'un prix unitaire hors taxe de trois mille deux cents euros (3 200,00 € HT) par m² shab, surfaces utiles annexes comprises, ainsi que vingt-deux (22) places de stationnement incluses; étant entendu que les logements et les places de stationnement pourront être cédés par deux entités différentes, à cet effet le prix de vente est ventilé de la manière suivante : 3153, 53 euros hors taxes par m² de shab pour les logements et 10 000 euros hors taxes par emplacement de stationnement. Ils autorisent le directeur général à solliciter les subventions, à contracter les prêts nécessaires au financement de l'opération et signer tout acte, plan, document ou annexe nécessaire à la bonne réalisation de l'opération portée au visa des présentes.

Mamoudou DIARRA demande une précision sur l'ITEP

Philippe CRETAZ répond que c'est un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique à destination des personnes handicapées.

Adrien DELACROIX ajoute que ce sont deux bâtiments distincts sur le même lot, une partie ITEP, et une partie logements.

Après mise aux voix, les membres du bureau, à l'unanimité des présents et représentés autorisent le directeur général à signer le marché de conception-réalisation pour la construction d'environ 40 logements familiaux et un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique, située sur le lot B3.1 de la ZAC SUD CONFLUENCE à Saint-Denis, avec le groupement attributaire ;

Le marché est conclu pour un montant forfaitaire global de 7 665 000 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme - Conception : 665 000 €HT
- Tranche Conditionnelle - Réalisation : 7 000 000 €HT

◆ **Lancement de programme – Acquisition en état futur d'achèvement de 170 logements locatifs sociaux et 1 résidence étudiante au sein d'Universeine – Zac Olympique - Saint-Denis**

Une note d'information sur les grandes orientations du projet du village olympique et paralympique 2024 avait été présentée aux membres du Bureau en avril 2019, lors du lancement des consultations d'opérateurs par la Solidéo et la SEM Plaine Commune Développement.

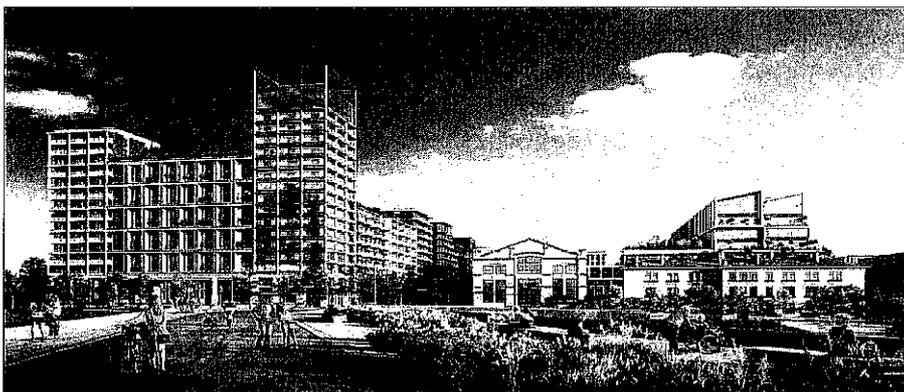
Le principe du positionnement de Plaine Commune Habitat avait été approuvé pour l'acquisition :

A Saint-Denis sur le site Universeine :

- De 200 logements familiaux sociaux, dont 100 logements pour la reconstitution NPNRU ;
- D'une résidence étudiante

A L'île-Saint-Denis sur l'écoquartier fluvial :

- De 40 logements sociaux familiaux, dont 20 logements pour la reconstitution du NPNRU
- D'une résidence étudiante



Depuis la programmation a évolué et Plaine Commune Habitat a été confirmé comme maître d'ouvrage de la totalité de la programmation sociale sur la partie dionysienne du Village. Des évolutions pourront intervenir sur la partie implantée sur l'île-Saint-Denis.

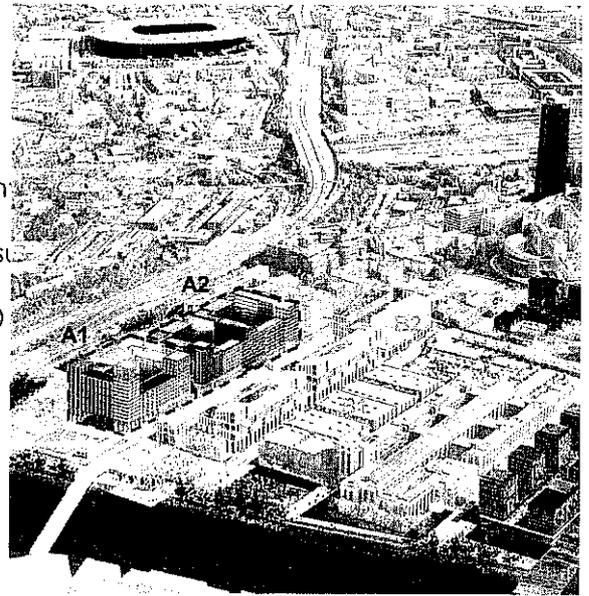
Tous les lots dionysiens peuvent donc désormais faire l'objet d'un lancement de programme.

1. Présentation de la programmation JO et Héritage :

Le site du Village Olympique et Paralympique 2024 se déploie sur 51 ha le long de la Seine, à cheval entre les 3 communes de Saint-Denis, L'île-Saint-Denis et Saint-Ouen. Il est constitué de deux ZAC :

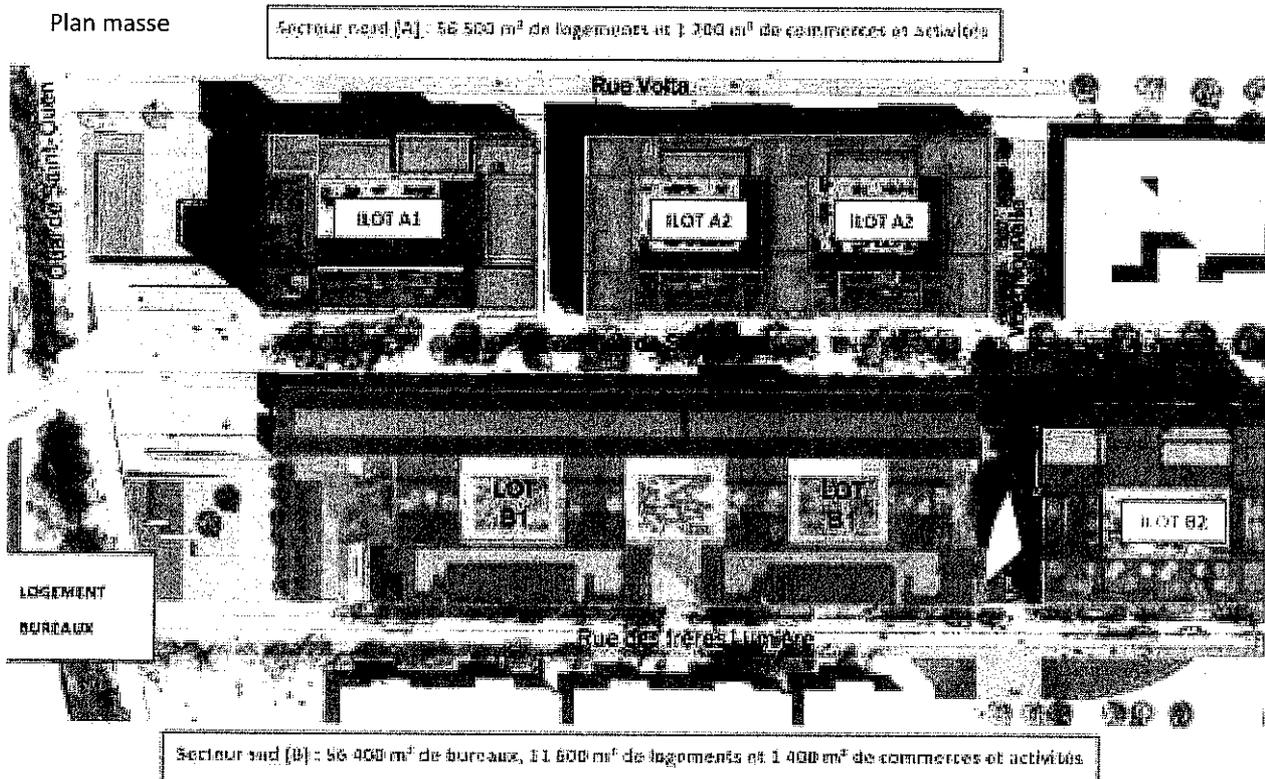
La programmation en héritage se décline comme suit :

- Une programmation résidentielle pour 67 550 m², logements sociaux familiaux et 299 logements étudiants
- Une programmation tertiaire de 39 900 m² implantée sur
- Des commerces/artisanats et équipements pour 2 570



Le secteur nord (secteur A) est essentiellement dédié aux logements. Il se caractérise par une émergence de 50 mètres de haut, couronnée d'une serre.

Plan masse



Conformément aux prescriptions environnementales de la SOLIDEO, les immeubles visent les niveaux E3C2 (s'ils ne dépassent pas 28 mètres) et E3C1 au-delà. Ils seront construits en structure ou façade bois et béton bas carbone. L'ambition affichée est un bilan carbone inférieur de 40 % à celui de bâtiments conventionnels.

A ce jour, les opérateurs ont été désignés sur les différents secteurs du VOP et les permis de construire ont été déposés les 15 et 24 juillet 2020.

Aussi, Plaine Commune Habitat va se porter acquéreur en VEFA des lots suivants :

- **ILOT A1 :**
 - ✓ **Lot A1b :** 95 logements familiaux sociaux et places de parking,
 - ✓ **Lot A1d :** 149 logements étudiants édifiés sur une crèche à rdc de 582 m².

	NB LOGEMENTS	DROIT COMMUN	NPNRU
PLAI	40	-	40
PLUS	38	11	27
PLS	17	17	-
Total programme	95	28	67

Les loyers plafonds hors charges prévisionnel, en valeur 2020, s'établissent à :

- ✓ Financement en droit commun :
 - PLUS : 7,71€ /m² su
 - PLS : 13,41€ /m² su
- ✓ Financement en NPNRU :
 - PLUS : 7,62 € /m² su
 - PLAI : 6,78 € /m² su
- ✓ Emplacement de stationnement : 35 € / unité

- *Prix de revient et Plan de Financement :*

PRIX DE REVIENT € TTC	PRIX DE REVIENT € TTC			
	DROIT COMMUN - TVA à 10%	NPNRU - TVA à 5%	TOTAL PRIX DE REVIENT TTC	
Foncier :	1 678 650,00 €	3 961 419,00 €	5 640 069,00 €	25%
Travaux :	4 498 782,00 €	10 616 602,00 €	15 115 384,00 €	67%
Honoraires et divers :	537 167,00 €	1 267 586,00 €	1 804 753,00 €	8%
Total dépenses logements	6 714 599,00 €	15 845 607,00 €	22 560 206,00 €	100%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	DROIT COMMUN	NPNRU	TOTAL PLAN DE FINANCEMENT
Etat :	114 492,00 €	696 000,00 €	810 492,00 €
Région :	107 000,00 €	134 000,00 €	241 000,00 €
EPT :	110 000,00 €	670 000,00 €	780 000,00 €
Total subventions opération :	331 492,00 €	1 500 000,00 €	1 831 492,00 €

CDC :	5 097 285,00 €	8 832 570,00 €	13 929 855,00 €
Action Logement :	887 000,00 €	1 628 000,00 €	2 515 000,00 €
Prêts PHB2.0 :	252 000,00 €	603 000,00 €	855 000,00 €
Autres prêts (libre) :			0,00 €
Total prêts opération :	6 236 285,00 €	11 063 570,00 €	17 299 855,00 €

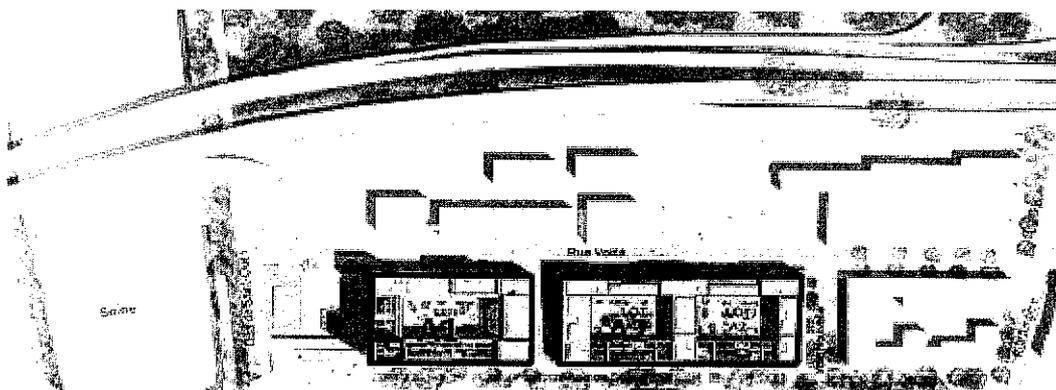
Total fonds propres opération :	146 822,00 €	3 282 037,00 €	3 428 859,00 €
--	---------------------	-----------------------	-----------------------

3.1.2 – A1d : 149 Logements étudiants et une crèche

- *Surface et typologies prévisionnelles :*

Le bâtiment A1d est construit à R +10.

Il comprend 149 logements et une crèche au rdc de 582m² SPC financés en droit commun et répartis comme suit :



- Surface et typologies prévisionnelles :

Le bâtiment A2c est construit à R+8. Il comprend 33 logements financés en droit commun et répartis comme suit :

19 PLUS

TYPOLOGIE PLUS	NOMBRE	SHAB TOTALE	SHAB MOYENNE	SU TOTALE	SU MOYENNE
T2	4	165.02	41.26	176.74	44.18
T3	8	512.02	64	543.26	67.91
T4	5	457.9	91.58	489.07	97.81
T5	2	211.06	105.53	218.87	109.44
Total	19	1346 m²	70.84 m²	1427.94 m²	75.15 m²

14 PLS

TYPOLOGIE PLS	NOMBRE	SHAB TOTALE	SHAB MOYENNE	SU TOTALE	SU MOYENNE
T2	4	165.72	41.43	181.34	45.34
T3	6	383.10	63.85	406.53	67.76
T4	4	366.80	91.7	389.38	97.35
Total	14	915.62 m²	65.40 m²	977.28 m²	69.80 m²

Les loyers plafonds hors charges prévisionnel, en valeur 2020, s'établissent à :

PLUS : 7,44€

PLS : 13,41€

- Prix de revient et Plan de Financement :

PRIX DE REVIENT € TTC	PLUS		PLS		TOTAL PRIX DE REVIENT TTC	
Foncier :	1 230 687,00 €	842 257,00 €	2 072 944,00 €	25%		
Travaux :	3 298 240,00 €	2 257 249,00 €	5 555 490,00 €	67%		

T4	10	867.7	86.77	916.2	91.62
T5	1	108.4	108.4	119.25	119.25
Total	25	1777.20 m²	71.09 m²	1873.65 m²	74.95 m²

17 PLS

TYPOLOGIE PLS					
	NOMBRE	SHAB TOTALE	SHAB MOYENNE	SU TOTALE	SU MOYENNE
ST	1	33.30	33.30	33.30	33.30
T2	6	247	41.17	261.25	43.54
T3	6	387	64.50	406.20	67.70
T4	3	280.90	93.63	292.60	97.53
T5	1	113.40	113.40	126.30	126.30
Total	17	1061.60 m²	62.45 m²	1119.65 m²	65.86 m²

Les loyers plafonds hors charges prévisionnel, en valeur 2020, s'établissent à :

- PLUS : 7,45€
- PLS : 13,41€

- *Prix de revient et Plan de Financement :*

PRIX DE REVIENT € TTC				TOTAL PRIX DE REVIENT TTC	
	PLUS	PLS			
Foncier :	1 628 730,00 €	973 291,00 €	2 602 021,00 €	25%	
Travaux :	4 364 996,00 €	2 608 421,00 €	6 973 417,00 €	67%	
Honoraires et divers :	521 194,00 €	311 453,00 €	832 646,00 €	8%	
Total dépenses logements :	6 514 919,00 €	3 893 165,00 €	10 408 084,00 €	100%	

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			TOTAL PLAN DE FINANCEMENT
	PLUS	PLS	
Etat :	296 349,00 €		296 349,00 €
Région :	50 000,00 €	85 000,00 €	135 000,00 €
EPT :	250 000,00 €		250 000,00 €
Total subventions opération :	596 349,00 €	85 000,00 €	681 349,00 €
CDC :	5 054 570,00 €	2 672 450,00 €	7 727 020,00 €
Action Logement :	639 000,00 €	355 000,00 €	994 000,00 €
Prêts PHB2.0 :	225 000,00 €	153 000 €	378 000,00 €
Autres prêts (libre) :			0,00 €
Total prêts opération :	5 918 570,00 €	3 180 450,00 €	9 099 020,00 €

Total fonds propres opération :	0	627 715,00 €	627 715,00 €
--	----------	---------------------	---------------------

à Saint-Denis. Ils approuvent le plan de financement prévisionnel joint. Ils autorisent le directeur général à signer tout acte relatif à cette opération, en particulier l'avant-contrat et l'acte de VEFA sur la base d'un prix unitaire ferme et définitif de 3200 € HT/m² surface habitable parkings inclus. Ils autorisent le directeur général à solliciter les subventions et à contracter les prêts relatifs à cette opération. Ils autorisent le directeur général à signer une convention d'assistance à l'acquisition en VEFA avec la société de coordination BâtiPlaine.

◆ **Lancement de programme pour l'acquisition en état futur d'achèvement de 149 logements étudiants et d'une crèche de 582m² SPC au sein du village Olympique Secteur Universeine à Saint-Denis.**

Après mise aux voix, les membres du bureau, à l'unanimité des présents et représentés approuvent le lancement du programme pour l'acquisition en état futur d'achèvement de 149 logements étudiants financés en droit commun (74 PLUS et 75 PLS) et d'une crèche de 582m² SPC, implantés sur le lot A1d au sein du village olympique du secteur Universeine à Saint-Denis. Ils approuvent le plan de financement prévisionnel joint. Ils autorisent le directeur général à signer tout acte relatif à cette opération, en particulier l'avant-contrat et l'acte de VEFA sur la base d'un prix unitaire ferme et définitif de 3200€ HT/m²/surface habitable pour les logements et de 2300€ HT/m² pour la crèche. Ils autorisent le directeur général à solliciter les subventions et à contracter les prêts relatifs à cette opération. Ils autorisent le directeur général à signer une convention d'assistance à l'acquisition en VEFA avec la société de coordination BâtiPlaine.

◆ **Lancement de programme pour l'acquisition en état futur d'achèvement de 33 logements sociaux Lot A2c au sein du village Olympique Secteur Universeine à Saint-Denis.**

Après mise aux voix, les membres du bureau, à l'unanimité des présents et représentés approuvent le lancement du programme pour l'acquisition en état futur d'achèvement de 33 logements sociaux financés en droit commun (19 PLUS et 14 PLS), implantés sur le lot A2c au sein du village olympique du secteur Universeine à Saint-Denis. Ils approuvent le plan de financement prévisionnel joint.

Ils autorisent le directeur général à signer tout acte relatif à cette opération, en particulier l'avant-contrat et l'acte de VEFA sur la base d'un prix unitaire ferme et définitif de 3200€ HT/m²/surface habitable pour les logements parkings inclus.

Ils autorisent le directeur général à solliciter les subventions et à contracter les prêts relatifs à cette opération. Ils autorisent le directeur général à signer une convention d'assistance à l'acquisition en VEFA avec la société de coordination BâtiPlaine.

◆ **Lancement de programme pour l'acquisition en état futur d'achèvement de 42 logements sociaux Lot B2 au sein du village Olympique Secteur Universeine à Saint-Denis.**

Après mise aux voix, les membres du bureau, à l'unanimité des présents et représentés approuvent le lancement du programme pour l'acquisition en état futur d'achèvement de 42 logements sociaux financés en droit commun (25 PLUS et 17 PLS), implantés sur le lot B2 au sein du village olympique du secteur Universeine à Saint-Denis. Ils approuvent le plan de financement prévisionnel joint. Ils autorisent le Directeur Général à signer tout acte relatif à cette opération, en particulier l'avant-contrat et l'acte de VEFA sur la base d'un prix unitaire ferme et définitif de 3200€ HT/m²/surface habitable pour les logements parkings inclus ;

Ils autorisent le Directeur Général à solliciter les subventions et à contracter les prêts relatifs à cette opération. Ils autorisent le Directeur Général à signer une convention d'assistance à l'acquisition en VEFA avec la société de coordination BâtiPlaine.

◆ **Mobilisation de l'Office face à la crise sanitaire**

Adrien DELACROIX précise que la note a été remise sur table et discutée préalablement avec les représentants du personnel et des locataires.

Un nouvel équilibre d'organisation

L'organisation mise en œuvre au sein de l'Office à compter du vendredi 30 octobre vise donc à la **protection des locataires et des salariés dans le cadre du maintien de l'ensemble des activités de l'Office**. Comme lors du premier confinement, l'ensemble des mesures prises fait l'objet d'un échange systématique avec les représentants du personnel pour que le **dialogue social**, maintenu voire intensifié, soit un point d'appui et de réassurance pour tous.

Nous avons ainsi posé le principe de **privilégier le travail à distance** (TAD) dès que la situation le permet. Le TAD redevient donc la règle pour tous les métiers pour lesquels il est possible de le mettre en œuvre, à condition de tenir compte de 3 impératifs :

1 - Garantir la **continuité de service sur l'ensemble de nos missions**

Nous effectuons une mission de service public et, de ce fait, nous devons la mettre en œuvre au quotidien. De plus, contrairement au confinement que nous avons connu au printemps dernier, l'activité économique va se poursuivre dans de nombreux domaines, notamment dans celui du BTP, avec des incidences importantes sur notre activité.

Ainsi, **toutes les missions de l'Office sont maintenues, sur l'ensemble des champs de service rendu aux usagers : présence sur site et entretien quotidien, ensemble des interventions techniques de maintenance y compris dans les logements, chantiers de construction ou de réhabilitation, process de mise en location des logements², fonctions « vitales » (systèmes d'information, quittancement, paiement des factures et des salaires, ...).**

2- Assurer la continuité d'**accueil des usagers**, au nom de cette mission de service public.

Mais, il nous faut en adapter les modalités. Ainsi, l'accueil par téléphone est privilégié par mesure de protection individuelle mais aussi collective pour susciter le moins possible de flux physiques en voie publique.

Toutefois, lorsque la situation le nécessite (urgences diverses, signature de bail, enjeu contentieux ou social, ...), des rendez-vous sont proposés aux usagers, de préférence le matin pour le faciliter le TAD en après-midi d'un nombre maximum de personnels. S'agissant des loges, les mêmes principes sont appliqués : si les gardiens poursuivent sur site leurs missions régulières sur l'ensemble de la journée de travail (missions incompatibles avec le télétravail), les accueils physiques en loge doivent être évités en privilégiant les contacts téléphoniques et les rendez-vous seulement si nécessaire.

A ce stade, nous constatons que l'accueil téléphonique (même s'il est assuré très souvent de façon déconcentré et à distance, depuis le domicile des personnels) est bien garanti puisque le taux de décrochés est en moyenne journalière supérieur ou égal à 90%.

3- Garantir l'**accompagnement des salariés et le maintien des collectifs de travail**

Tous les personnels, qu'ils travaillent en présentiel, en distanciel ou de manière alternative présentiel/distanciel, doivent se sentir partie prenante d'un même collectif de travail. La solidarité et la transversalité doivent être mises en avant et un rôle d'accompagnement adapté est demandé à l'ensemble de la ligne managériale. Personne ne doit se sentir isolé, en manque de soutien ou en rupture d'informations.

Par ailleurs, les personnes vulnérables, ou qui, pour différentes raisons, se sentent en difficulté dans l'organisation mise en place, sont invitées à alerter leur hiérarchie ou à contacter la Direction des Ressources Humaines.

Au global, la part du travail à distance a été poussée à son maximum tenant compte des limites que le maintien complet de l'activité impose. A titre d'illustration, le principe d'organisation se décline généralement de la façon suivante (sous réserve des spécificités de chacun des services et des éventuels cumuls d'absence) : les gestionnaires locatives et sociales sont en travail à distance 3 à 4 jours par semaine comme la plupart des services du siège, les responsables de

² L'instruction interministérielle du 3 novembre 2020 insiste particulièrement sur continuité de fonctionnement des CALEOL.

De même, l'Office a maintenu le nettoyage quotidien des « points de contact » (poignées de porte de halls, platines d'ascenseur, ...) avec des produits virucides pour renforcer la protection sanitaire des locataires.

En fonction de la situation des différents sites, des renforts en prestations pourront être mis en œuvre si nous devons constater des écarts d'usage accentués sur les pieds de colonnes enterrées (dépôts au sol). Plus globalement, les contacts sont constants avec les services de la propreté de l'EPT Plaine Commune afin de se doter d'une capacité d'adaptation coordonnée.

ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES

La mission sociale de l'Office

La mission sociale de l'Office, au cœur de l'ADN des organismes HLM, doit également être pleinement poursuivie et même accentuée malgré les contraintes sanitaires et d'organisation. Les services en charge de l'accompagnement des locataires (gestion locative, action sociale et contentieuse) sont donc pleinement mobilisés.

Dans la continuité de la mise en œuvre, lors du premier confinement, de la **cellule d'appui aux locataires**, le Président de l'Office a souhaité que cette dernière soit réactivée rapidement. Elle devra cependant viser à déployer une démarche proactive lui permettant, non seulement de répondre aux locataires qui se manifesteront, mais aussi de prendre volontairement contact avec ceux qui ne contactent pas spontanément nos services mais pour lesquels nous identifieront des enjeux particuliers de fragilité potentielle : plan d'apurement déjà en cours, retard constaté de paiement du loyer, suivi social ou procédure contentieuse déjà en cours, ...

La cellule devra être en capacité de notamment proposer aux locataires en difficulté la possibilité d'un report partiel voire total de paiement, avec échelonnement de la somme concernée sur plusieurs mois, selon les capacités de remboursement. De même devra-t-elle promouvoir et faciliter la mobilisation des différentes aides individuelles disponibles : Action Logement (max 2x150€ sous conditions de ressources pour les salariés du secteur privé et les demandeurs d'emploi), Conseil départemental 93 (sous condition de ressources, 20 % du loyer charges comprises dans la limite du montant du loyer résiduel, sur un, deux ou trois mois) et plus globalement l'ouverture des droits (APL, RSA, prime d'activité, ...).

En parallèle, nous poursuivons l'important travail de mobilisation mené pour accompagner les **situations de détresse psychologique** (risque de décompensation dans une période particulièrement déstabilisante) : la plateforme santé mentale restera donc plus que jamais active, en lien avec les partenaires dont les secteurs psychiatriques.

En complément, nous reprenons contact avec la **Protection Civile** pour réactiver le partenariat mis en place au printemps dernier : les bénévoles appelaient les locataires âgés de plus de 70 ans deux fois par semaine avec la programmation d'intervention si nécessaire ou la mise en lien avec des services locaux (CCAS, ...).

De même l'Office accordera une attention particulière aux sollicitations du **milieu associatif** qui, dans le cadre de déploiement de distribution de biens de première nécessité, peut nécessiter des appuis logistiques via la mise à disposition temporaires de LCR, comme cela a pu se faire lors du premier confinement. Ce point sera systématiquement discuté avec chacune des villes pour s'assurer d'une cohérence globale d'intervention des différents acteurs.

Enfin, et à l'instar du projet à destination des femmes victimes de violence déployé au cours du premier confinement, l'Office restera mobilisé pour suivre les besoins évolutifs selon la situation (gravité de la crise sanitaire, durée du confinement, impacts sociaux, ...) et déployer, si possible et si besoin, d'**autres actions ciblées**.

L'accompagnement des commerçants

La crise sanitaire doublée de ce nouveau confinement produit des chutes de chiffre d'affaire potentiellement dévastatrices, en particulier pour les commerçants de proximité. L'Office ayant plus de 200 baux professionnels, il y a donc opportunité à accompagner autant que faire se peut ces acteurs économiques très précieux pour le tissu local.

(enquête INSEE), hausse du nombre de demandeurs d'emploi de 9% depuis le début de l'année (INSEE), baisse des embauches en CDI de près de 15% sur un an (ACCOS-URSSAF), hausse estimée de 9% de bénéficiaires du RSA en 2020 (Ministère délégué aux comptes publics), hausse de 30% des demandes d'aide alimentaire (Restos du Cœur), ...

Par ailleurs, toutes les études disponibles font clairement apparaître un effet « double » voire « triple peine » du Covid³ pour les populations des quartiers populaires des grandes métropoles : inégalités face au virus (exposition accrue du fait des conditions de logement, des métiers, des transports en commun, fragilités plus forte en raison des problématiques de santé préexistantes, inégal accès aux soins, ...), inégalité face au confinement (conditions de vie nettement dégradées du fait des conditions de logement, difficultés scolaires renforcées, ...), inégalité face à la crise économique (activités professionnelles les plus fragilisées, impact proportionnel des pertes de revenus sur le budget familial, opportunités réduites de retrouver rapidement un emploi, ...).

La capacité des bailleurs sociaux à garantir le maintien d'un certain niveau de service, à se mobiliser dans des actions d'accompagnement des populations et, plus globalement, à s'articuler étroitement avec les autres acteurs publics, est donc particulièrement importante, nonobstant les choix structurants des politiques qui seront déployées aux niveaux européen et national.

Il est proposé aux membres du Bureau de bien vouloir prendre acte de cette note d'information sur la mobilisation de l'Office face à la crise sanitaire.

Avec leur accord, la présente note pourrait être transmise à l'ensemble des administrateurs sans attendre la validation du procès-verbal de réunion.

Adrien DELACROIX confirme que ce confinement est très différent du premier. La totalité du service rendu aux locataires est assurée mais nécessite des évolutions dans l'organisation. Il a demandé au Directeur Général d'assurer la continuité du service. Ce protocole le permet. On reste en attente du discours du premier ministre ce soir. Il est probable que le confinement sera maintenu sans évolution du périmètre, et dans tous les cas, on s'adaptera. Le but est d'assurer la continuité du service et de garantir la sécurité sanitaire pour les personnels et les locataires. On limite la présence des locataires au strict nécessaire. On assure la continuité notamment par téléphone et si nécessaire par rendez-vous. On privilégie les visioconférences pour les réunions, ce n'est pas toujours satisfaisant, mais cela doit être privilégié.

Mamoudou DIARRA dit qu'il a les documents mais n'a pas pu être présent à la réunion car a été informé la veille pour le lendemain et n'a pu s'organiser. Le directeur n'a pas parlé des logements mis à disposition des femmes battues. On n'en sait pas plus. Est-ce que l'on reste à 10 ou est-ce que cela va évoluer ? Il y a une gratuité pour les commerçants, certains sont locataires chez nous. En page 6, en ce qui concerne l'INSEE, certains perdent leur emploi, étaient en CDD et perdent leur activité. Il est question des plans d'apurement, mais ça existe déjà, qui va être plus ou moins étalé pour que les locataires puissent payer, mais il ne faut pas oublier que lors du Conseil d'administration, a été votée l'augmentation des loyers à 1,5%, et les représentants des locataires ont voté contre. Il faudrait appliquer les paroles marquées sur le courrier, car les locataires ne sont pas aussi riches.

Ils ont reçu un mail interdisant l'utilisation du LCR, un deuxième mail les autorisant alors que des associations l'utilisaient déjà malgré le premier mail.

Si des amicales veulent faire de l'aide alimentaire, il ne faut pas les contraindre. Ce serait bien que tout le monde soit à la même enseigne. Soit, on peut les utiliser soit on ne le peut pas.

Si on autorise les associations à utiliser les LCR, il faudrait autoriser les amicales qui veulent faire de la distribution alimentaire. Les gens ne pourront pas tous se déplacer dans les associations ciblées et viendront les chercher au pied de leur immeuble et cela leur évitera de faire des trajets énormes. Il remercie le directeur d'avoir autorisé les agences à donner des attestations. Certains n'ont pas d'outils informatiques.

³ Notamment Dossier n° 62 de la DREES – Juillet 2020

Oriane FILHOL confirme que la CALEOL continue de fonctionner et que les dispositifs d'aide et d'accompagnement notamment en faveur des personnes en situation de vulnérabilité restent mobilisés et accessibles contrairement au premier confinement, où tout le monde avait été pris de court. Les services municipaux, la maison du droit, le commissariat, la maison des femmes, l'amicale du nid, sont ouvertes de manière normale et les recours sont mobilisables.

Mamoudou DIARRA dit que pendant le confinement, il y avait des squats dans les parties communes (bâtiment 1 de Picasso, parties communes de Dionysia), car il n'y avait personne dans l'espace public. Qui est à interpellé dans ces situations ?

Adrien DELACROIX répond ne pas avoir d'alerte particulière sur Dionysia, il est possible qu'il y ait des occupations à proximité sur l'espace public, mais pas à l'intérieur, sinon il en aurait été très certainement informé. C'est un secteur difficile. En premier lieu, il faut contacter la police nationale qui peut intervenir et dispose de réquisition, c'est aussi vrai sur la police municipale. A la différence du premier confinement, il y a encore du passage, l'activité économique ayant été globalement maintenue. Les problèmes de sécurité continuent à se poser. N'hésitez pas à faire part des évolutions de situation aux directeurs d'agence.

Mamoudou DIARRA demande si une note aux locataires sera faite sur les dispositifs.

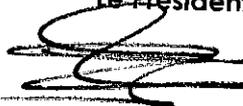
Oriane FILHOL répond que le site de la ville répertorie les lieux et numéros d'urgence à contacter. L'affichage est en cours concernant les informations relatives aux femmes victimes de violence.

Mamoudou DIARRA demande la liste des commerces et leurs emplacements.

Adrien DELACROIX répond que l'on pourra transmettre une liste. Il informe que M. Jacques BEHAR remplacera M. Philippe Legrand au conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant demander la parole, le Président lève la séance à 11h10.

Le Président



Adrien DELACROIX